

Image not found or type unknown



Contrat de cession de masters

Par **Yayat**, le **28/03/2021** à **08:53**

Bonjour,

Dans un contrat de cession dans lequel il y a seulement la signature de l'artiste, donc l'autre partie n'a pas signé, le contrat est-il valable ? Cette partie a-t-elle le droit d'exploiter l'album de l'artiste avec un contrat avec seulement la signature de l'artiste ?

La société qui exploite cet album a gardé les deux exemplaires originaux de ces contrats , est-ce normal ?

Merci de votre réponse.